L'innovation dans l'économie et les entreprises, commerce électronique, initiative Go Digital et PME

2000/2336(COS) - 20/06/2001

La commission a adopté le rapport de Paul RÜBIG (PPE-DE, A) sur la communication de la Commission. Il a attiré l·attention sur le fait qu·un déficit d'innovation persistait en Europe par rapport aux Etats-Unis et au Japon, et s·est penché sur trois secteurs clés dans lesquels il était nécessaire d·intervenir : la création d·une culture d·entreprise dans le cadre du système éducatif, la promotion de la formation des travailleurs et l'incitation à l'innovation pour les PME. La commission a suggéré que des ·junior entreprises· pourraient être mises en place pour que des projets d'entreprise soient réalisés dans les écoles. Elle a également exprimé combien il était important d·adapter les systèmes éducatifs aux qualités propres des femmes et des hommes et de moderniser les écoles, les universités et les centres de formation professionnelle. En ce qui concerne les PME, la Commission a été vivement invitée à mettre en oeuvre la Charte européenne de l·an 2000 pour les petites entreprises, en particulier pour ce qui est de l·innovation et de l·accès à la société de la connaissance pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et leur activité. Il faudrait une meilleure coordination des instruments nationaux et communautaires en faveur des entreprises innovantes et fournir les moyens d·inciter à la formation continue des travailleurs, par exemple sous la forme d·aides à la formation. Le rapport a aussi souligné la nécessité d'une simplification administrative afin qu'il soit plus facile aux PME de créer des produits innovants et d'adopter des méthodes de production innovantes. Enfin, la commission a plaidé pour que soient prises des mesures pour promouvoir l·accès au capital d·amorçage et au capital-risque ainsi que des mesures d·encouragement spécifiques en faveur des jeunes qui souhaitent créer leur entreprise.